



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

À une séance ordinaire,

Tenue le mardi 12 juin 2018 et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes :

M^{mes} Mélanie Roy
Aline Beauregard

MM. Jacques Boucher
Simon Mayer
Réjean Paquin
Gaétan Rocheleau

Formant quorum sous la présidence de M. Simon Gélinas, maire

679-06-18

Déclaration « Municipalité alliée contre la violence conjugale »

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Mme Mélanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de Lorrainville se proclame « Municipalité alliée contre la violence conjugale ».